

Politique ADM 1 – Demande de remboursement des frais d’inscription

Objectif

HDM reconnaît qu’il y a parfois des situations imprévisibles qui empêchent ses membres de participer aux activités de glace prévue. Pour adresser ces cas particuliers, il a mis en place un système de remboursement permettant à ses membres de récupérer une partie des frais d’inscription.

Portée

HDM offre un programme de remboursement à ses membres dans les cas suivants :

1. Blessure (copie du papier d’un médecin est requis);
2. Maladie (copie du papier d’un médecin est requis);
3. Déménagement (preuve de nouvelle adresse);
4. Changement d’intérêt - pour une nouvelle inscription seulement (demande écrite doit être reçue au plus tard le 1^{er} Novembre)
5. Autre cas particulier qui est adopté par le Conseil d’Administration;

Exigences

La demande de remboursement doit être présentée par écrit, datée et envoyée à l’attention du directeur des opérations du HDM.

Lignes directrices

Le remboursement est offert selon le principe de prorata mensuel;

1. Un frais d’administration de \$50 est requis pour chaque demande de remboursement (par joueur);
2. Ne sont pas remboursables les frais d’assurances de Hockey Nouveau-Brunswick et les coûts des billets de HNB;
3. Lorsqu’un membre participe à une séance de glace après le 15 du mois, il est considéré avoir joué le mois;
4. HDM doit tenir compte du montant payé à l’inscription, ex. Si 2 enfants, le coût est de \$1190, donc si un enfant annule son inscription, on tient compte du coût pour une inscription de \$595 pour le remboursement;
5. Le frais d’inscription pour essai compétitif n’est pas remboursable si le joueur a embarqué sur la glace 1 fois.

Calcul du remboursement

La saison régulière étant de 6 mois (Octobre à Mars), le coût de l’inscription, moins les frais d’assurances de Hockey Nouveau-Brunswick et le coût des billets de HNB et les frais d’administration, est divisé par le nombre de mois joué.

Exemple d’une demande présentée en date du 10 Janvier 2024 :

Frais d’inscriptions – saison 2023-2024 : \$595
moins les assurance HNB : \$30
moins les billets de HNB : \$30
moins les frais d’administration : \$50

Sous-total : $\$485 / 6 = \$80.83/\text{mois}$
Remboursement de 3 mois (Janvier à Mars) :
 $\$80.83 \times 3 = \242.49